

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE 10 octobre 2026	
DATE DE CONVOCATION 03 octobre 2026	
DATE D’AFFICHAGE 13 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	26
PROCURATION(S)	7
VOTANTS	33
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, NDIAYE, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, GUILLON, SVINH, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, ALTUNTAS, BEHILIL-RAMDANE, CARDONA GIL, FOUAK NTONDELE, CADEIA, VINCENT, LAMBERT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. CORNILLEAU, MARC et Mme DORDAIN, DESLANDES, ABOKI, YERLIKAYA, DEBOISSY.

Avaient donné pouvoir : Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme DESLANDES à Mme ALTUNTAS, M. CORNILLEAU à M. BOUCAT, Mme ABOKI à Mme CADEIA, Mme YERLIKAYA à Mme LAMBERT, M. MARC à M. AÏT BABA, Mme DEBOISSY à Mme ROUSSELIN.

Mme Elisabeth LAMBERT
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, BACHELOT, Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°21

La ROTONDE – ESPACE NUMERIQUE – PROJET DE STRCTURE ET REGLEMENT INTERIEUR - APPROBATION

M. Ousmane Ndiaye expose au Conseil municipal,

Depuis plus de vingt ans, la Ville de Val-de-Reuil conduit une politique volontariste visant à rendre le numérique accessible au plus grand nombre. De l'espace multimédia de la médiathèque Le Corbusier à la création de la Cyber-base en 2005, puis au développement du Cyber Âge, du Hub de l'Emploi et de France Services, la Ville a progressivement construit une offre permettant d'accompagner les Rolivalois dans l'évolution de leurs usages numériques. Cette continuité est retracée dans le projet de structure présenté au Conseil municipal.

La création de **La Rotonde – Espace Numérique** constitue aujourd'hui une nouvelle étape de cette politique. Elle s'inscrit également dans une ambition urbaine plus large : **la reconquête et la revitalisation de la rue Grande et du cœur de ville**, engagées depuis plusieurs années par la Ville.

Cette stratégie repose sur une évolution progressive des fonctions du centre-ville. Parallèlement au renforcement de la centralité commerciale autour de la place des 4 Saisons, la Ville a engagé la transformation de la

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20261010-D-26-10-21-DE
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de mise en préfecture : 13/10/2026

rue Grande afin d'y conforter la présence **des services publics, des équipements municipaux, des activités associatives et des lieux ouverts aux habitants**. Cette orientation a notamment été formalisée dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et du projet de transformation de la rue Grande en rue des services publics, parapublics et associatifs.

Elle s'est depuis traduite par la réoccupation progressive d'anciennes cellules commerciales, l'installation ou le renforcement de services et d'activités associatives ainsi que par les différentes opérations de renouvellement urbain conduites dans ce secteur. L'objectif est de faire de la rue **Grande un espace vivant, fréquenté et approprié par les habitants**, complémentaire de la nouvelle polarité commerciale du centre-ville.

Implantée place des 4 Saisons, au cœur du Germe de Ville et à l'articulation de ces différentes fonctions urbaines, La Rotonde prend pleinement place dans cette stratégie. L'installation d'un équipement municipal ouvert, visible et animé doit contribuer à diversifier les motifs de fréquentation du secteur et à conforter son animation tout au long de la journée et de l'année.

Par sa programmation et par la diversité des publics qu'elle accueillera, La Rotonde participe également à une logique **d'animation positive et de pacification des usages de l'espace public**. En proposant notamment aux enfants, aux adolescents, aux familles et aux seniors un lieu identifié, encadré par des professionnels et proposant des activités régulières, elle doit favoriser les rencontres entre générations, l'appropriation collective du cœur de ville et la présence d'activités éducatives, culturelles et créatives.

Cette nouvelle implantation traduit parallèlement **une évolution profonde du projet numérique municipal**.

Les enjeux ne sont en effet plus ceux qui présidaient à la création des premières Cyber-bases. Si l'accès aux équipements et l'accompagnement aux démarches dématérialisées demeurent indispensables pour lutter contre la fracture numérique, les usages se sont considérablement diversifiés. Intelligence artificielle, réseaux sociaux, objets connectés, fabrication numérique, robotique et nouvelles pratiques culturelles et vidéoludiques font désormais partie du quotidien.

Ces transformations ouvrent de nouvelles possibilités d'apprentissage, de création et d'innovation mais s'accompagnent également de nouveaux risques : désinformation, cyberharcèlement, atteintes aux données personnelles, escroqueries en ligne, maîtrise du temps d'écran ou encore nécessité de développer l'esprit critique face aux contenus générés ou modifiés par l'intelligence artificielle.

La Rotonde doit donc permettre aux Rolivalois **non seulement d'accéder au numérique, mais également de le comprendre, de le questionner, de le créer et d'en maîtriser les usages**.

Elle conservera une mission forte **d'inclusion numérique**, en particulier à destination des personnes les plus éloignées des outils et services

dématérialisés, tout en développant une offre beaucoup plus large fondée sur l'apprentissage, l'expérimentation et la création.

Dotée notamment d'équipements de fabrication numérique, d'impression 3D, de découpe laser et vinyle, de broderie numérique, de robotique, de réalité virtuelle et d'équipements consacrés aux pratiques vidéoludiques, La Rotonde permettra aux usagers de passer progressivement d'une logique de consommation du numérique à une logique de **compréhension, de création et de fabrication**.

L'équipement constituera également un **lieu ressource pour les établissements scolaires, les accueils de loisirs, les associations, les acteurs de l'insertion et de l'emploi ainsi que les services municipaux**. Des projets pédagogiques, scientifiques, culturels et créatifs pourront y être développés et des temps spécifiques pourront être proposés pour accompagner la montée en compétences numériques des agents de la Ville.

Une attention particulière sera portée **aux jeunes et aux familles**. L'objectif n'est pas d'encourager une consommation supplémentaire d'écrans mais d'accompagner les usages existants, d'apprendre à les maîtriser et de développer une pratique plus consciente et responsable du numérique. La parentalité numérique, la protection des mineurs, l'éducation aux médias, la cybersécurité et l'esprit critique occuperont ainsi une place importante dans la programmation.

Le jeu vidéo et l'e-sport pourront également être mobilisés dans une démarche éducative, collective et responsable. La présence de la **Micro-Folie** permettra, quant à elle, de croiser culture et numérique et de développer de nouveaux projets en lien avec les établissements scolaires et les services culturels de la Ville.

Enfin, les équipements de fabrication numérique déjà disponibles doivent permettre d'engager progressivement La Rotonde dans une logique de **FabLab**, fondée sur l'expérimentation, la conception, la fabrication, la réparation, le réemploi et le partage des connaissances. Cette évolution constitue l'une des perspectives de développement de l'équipement à moyen terme.

Le **projet de structure** annexé à la présente délibération formalise cette nouvelle ambition. Il définit les orientations de La Rotonde, les publics auxquels elle s'adresse, ses principaux domaines d'intervention, ses moyens et ses perspectives de développement. Il prévoit également une démarche d'évaluation et d'amélioration continue destinée à faire évoluer l'équipement en fonction des besoins des Rolivalois et des transformations des usages numériques.

Le projet de structure est complété par **un règlement intérieur** destiné à fixer **les conditions d'accès** et d'utilisation de La Rotonde – Espace Numérique. Ce règlement précise notamment les droits et obligations des usagers, les conditions d'utilisation des espaces et équipements, les modalités d'accompagnement par les agents, les règles applicables à l'utilisation d'Internet et des services numériques, les conditions particulières d'accueil des mineurs et des groupes ainsi que les mesures susceptibles d'être prises en cas de non-respect de ces dispositions. Les

modalités pratiques de fonctionnement qui ne remettent pas en cause les principes fixés par ce règlement, notamment les horaires, les durées d'utilisation des équipements, les modalités de réservation ou les consignes propres à certains matériels, pourront être adaptées par la Ville en fonction des nécessités du service et portées à la connaissance des usagers.

À travers La Rotonde, la Ville entend ainsi faire du numérique **à la fois un outil d'accès aux droits, d'émancipation, d'éducation, de création et de culture, mais également un levier d'animation et de revitalisation du cœur de ville.**

La Rotonde a vocation à devenir un équipement municipal de référence, ouvert à toutes les générations, capable d'accompagner les transformations numériques tout en contribuant à faire de la rue Grande et de la place des 4 Saisons des espaces davantage fréquentés, animés et partagés.

Sur la base de ces éléments,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;
- **VU** le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses dispositions relatives à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public ;
- **VU** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;
- **VU** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- **VU** le projet de structure de La Rotonde – Espace Numérique annexé à la présente délibération ;
- **VU** le projet de règlement intérieur et conditions d'utilisation de La Rotonde – Espace Numérique annexé à la présente délibération ;
- **CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Ville de poursuivre et d'adapter sa politique d'inclusion, d'accompagnement et d'éducation aux usages numériques ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'accompagner les transformations des usages numériques tout en développant l'autonomie des usagers, la prévention des risques et l'esprit critique ;
- **CONSIDÉRANT** la vocation éducative, culturelle, sociale, intergénérationnelle et innovante de La Rotonde – Espace Numérique ;
- **CONSIDÉRANT** l'inscription de cet équipement dans la stratégie menée par la Ville en faveur de la revitalisation, de l'animation et de la diversification des usages de la rue Grande et du cœur de ville ;

- **CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer les orientations générales du nouvel équipement ainsi que les conditions d'accès et d'utilisation permettant d'assurer son bon fonctionnement, la sécurité des usagers et des équipements, l'égalité d'accès au service et le respect des droits et obligations de chacun ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de structure de La Rotonde – Espace Numérique, annexé à la présente délibération ;
- **ADOpte** le règlement intérieur et conditions d'utilisation de La Rotonde – Espace Numérique, annexé à la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que les modalités pratiques de fonctionnement de l'équipement qui ne remettent pas en cause les principes fixés par le règlement intérieur, notamment les horaires, les durées d'utilisation des équipements, les modalités de réservation et les consignes propres à certains matériels, pourront être adaptées en fonction des nécessités du service et portées à la connaissance des usagers ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application du règlement intérieur, à la mise en œuvre du projet de structure et, plus généralement, au fonctionnement de La Rotonde – Espace Numérique.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

